

## BDS: BOYCOTT, DÉSinVESTISSEMENT, SANCTIONS

# Le bras de fer juridique

**PROCÈS** La récente relaxe de deux personnalités politiques dans l'affaire du boycott des produits importés des colonies n'arrête pas la folie procédurière de certains inconditionnels d'Israël, mais redonne le moral aux militants de BDS. **Par Abdelkrim Branine**

**9** juillet 2004: la Cour internationale de justice de l'ONU rend un avis consultatif historique qui condamne la construction par Israël du mur de séparation. Comme des dizaines de résolutions de l'ONU auparavant, le gouvernement israélien l'ignore et ne subit aucune contrainte.

Un an plus tard jour pour jour, le 9 juillet 2005, la société civile palestinienne lance un appel aux citoyens du monde pour faire appliquer un ensemble de mesures inspirées par la campagne anti-apartheid des années 60: boycott, désinvestissement, sanctions (BDS).

Une comparaison pertinente. Déjà, dans les années 70, quand le gouvernement sud-africain était montré du doigt par les Etats du monde entier, Israël était parmi les seuls à entretenir des relations avec lui. Mais c'est surtout depuis l'adoption récente de lois discriminantes envers la population arabe, très proches de celles votées par le Parti national à l'époque de l'apartheid, que la ressemblance est frappante.

L'appel palestinien insiste sur son caractère pacifique et préconise de poursuivre le boycott des marchandises produites dans les territoires occupés jusqu'à l'aboutissement de trois objectifs. 1/ fin de l'occupation et de la colonisation de toutes les terres arabes et démantèlement du mur. 2/ Reconnaissance des droits fonda-

mentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue. 3/ Respect des droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU. Autant d'exigences inacceptables, selon les dirigeants israéliens, qui ne sont pourtant que la simple application du droit international...

### Essor de BDS France

Relayée partout dans le monde, la campagne BDS démarre dans l'Hexagone en juin 2009. Un noyau de militants antiracistes se forme et établit une charte fondée sur l'appel palestinien. Les premières vidéos de boycotts, filmées notamment dans les magasins Carrefour (qui vendent des produits issus des colonies sous l'étiquette "made in Israël") et H&M (qui a récemment ouvert des boutiques à Tel-Aviv et à Haïfa), circulent sur le Net et attirent l'attention. "Ce type d'action avait déjà été mené dans le prolongement des manifestations pour Gaza en 2008. Avec BDS, nous avons amélioré son organisation et sa visibilité", précise Hélène, juriste au sein de l'organisation.

D'autres actions de boycott voient le jour lors d'événements culturels, sportifs et universitaires auxquels l'Etat hébreu est associé. Des plaintes sont également déposées, notamment contre Agrexco, l'entreprise is-



La sénatrice des Verts Alima Boumediene-Thiery, poursuivie pour "provocation à la discrimination".

raélienne choisie par Georges Frêche (président de la région Languedoc-Roussillon) pour importer 500 000 tonnes de fruits et légumes par an.

En 2010, les organisations signataires sont de plus en plus nombreuses et la campagne prend son essor. Une réunion mensuelle à Paris dresse le bilan des actions et planifie les prochaines. Les coordinateurs se déplacent aux quatre coins de la France pour former juridiquement les militants qui souhaitent constituer des comités locaux. Le succès rapide de la campagne BDS finit par attirer l'attention des défenseurs d'Israël en France, qui ne tardent pas à passer à l'action.

### Bataille procédurière

A la tête de l'offensive, deux hommes, membres du Crif: Sammy Ghozlan, ex-commissaire de police, président du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), et William Goldnadel, fondateur de l'association Avocats sans frontières.

### Michèle Alliot-Marie a invoqué les "produits casher" pour discréditer BDS

Tous deux se lancent dans une bataille procédurière tous azimuts, traînant devant les tribunaux les militants de l'organisation. Le premier se targue d'avoir déposé à ce jour près de 80 plaintes contre BDS France. Après un premier procès médiatisé contre Sakina Arnaud, accusée d'incitation à la haine raciale pour avoir apposé des étiquettes sur des produits des territoires occupés et condamnée en première instance à Bordeaux, les deux hommes assignent en justice deux personnalités politiques ayant participé à des actions de boycott dans un magasin Carrefour: Omar Slaouti, de la direction nationale du NPA, et la sénatrice Alima Boumediene-Thiery, des Verts.

Dans chacune de ces affaires, le Ministère public emboîte le pas aux parties civiles. Début 2010,



Relaxés, Omar Slaouti (NPA) et Alima Boumediene-Thiery déplorent pourtant que l'affaire n'ait pas été jugée sur le fond.

lors d'un dîner de l'antenne bordelaise du Crif, Michèle Alliot-Marie, garde des Sceaux, a ces mots : "Je n'accepte pas que des personnes, responsables associatifs, politiques ou simples citoyens, appellent au boycott de produits au motif qu'ils sont casher ou qu'ils proviennent d'Israël. Je souhaite que le Parquet fasse preuve de davantage de sévérité à ce sujet. J'ai donc adressé une circulaire aux parquets généraux, leur demandant d'identifier et de signaler tous les actes de provocation à la discrimination."

Passons sur le fait que la ministre de la Justice mélange "produits casher" et "provenant d'Israël" pour discréditer une campagne BDS qui n'a jamais visé les produits labélisés casher. Les procédures sont lancées.

Le 14 octobre 2010, le tribunal de Pontoise (95) devant qui comparait pour la première fois une parlementaire, prononce finalement la "nullité de la procédure". BNVCA, Avocats sans frontières, l'Association France-Israël, la Chambre de commerce France-Israël et le Ministère public sont déboutés de leur plainte.

Devant une foule nombreuse venue soutenir les accusés,

Omar Slaouti se félicite : "On aurait évidemment souhaité que le tribunal se prononce sur le fond, mais c'est tout de même un succès pour nous et un véritable camouflet pour nos adversaires."

### La dérive de certains membres du Crif

Précipitation ou folie procédurière, les plaignants ont en effet commis des erreurs grossières dans leur plainte : non-respect des délais, condition de plaignant non valable, argumentaire juridique basé sur un mélange maladroite de deux lois sans rapport... L'enquête avait pourtant exploré toutes les voies possibles pour trouver une faille. Ainsi, après avoir eu accès aux comptes rendus des interrogatoires, les membres de BDS constatent par exemple que la question suivante avait été posée par les enquêteurs aux salariés du magasin théâtre du boycott : "Y avait-il des femmes voilées parmi les militants ?" On voit poindre l'idée de faire de BDS une campagne islamiste...

A l'issue du non-lieu de Pontoise, une rumeur circule parmi les militants : Sammy Ghozlan

aurait été exclu du Crif. Renseignements pris, il n'en est rien. L'organisation publie même un communiqué de soutien à son délégué le jour du procès. Mais ce personnage, controversé au sein même de la communauté juive, pourrait prochainement embarrasser ses partenaires par son obstination procédurière.

Ainsi, il est allé jusqu'à porter plainte, toujours pour "provocation à la discrimination", contre Stéphane Hessel (1), véritable légende vivante de la lutte pour les droits humains, suite à son appel à soutenir la campagne BDS. Dans un communiqué du BNVCA de juillet 2010, il demande au ministre des Affaires étrangères de "rappeler à l'ordre ce diplomate qui déshonore sa fonction et disqualifie les titres dont il se revendique".

### Des procès décisifs

Pour Alima Boumediene-Thiery, BDS doit "dépasser les clivages religieux et ethniques pour devenir un combat humaniste, universel". A en croire Hélène, c'est déjà le cas : "Ce combat n'est pas l'apanage de la communauté maghrébine.

## Ces personnes sont allées jusqu'à porter plainte contre Stéphane Hessel

Il suffit de venir à une de nos réunions pour s'apercevoir que nos rangs sont très diversifiés : juifs français, musulmans culturels ou pratiquants, athées, de tous âges et de tous milieux sociaux."

L'avenir de la campagne BDS France ? Le verdict des prochains procès de militants. En attendant, l'organisation savoure le désengagement de Veolia (2), qu'elle vient d'obtenir, ainsi que la longue liste d'artistes qui annulent leurs prestations en Israël ou qui appellent au boycott : U2, Bruce Springsteen et Annie Lennox, Massive Attack, Gorillaz, Carlos Santana ou encore le réalisateur britannique Ken Loach. ■

(1) Grand résistant, déporté à Buchenwald, ex-ambassadeur de France et corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

(2) L'entreprise française, qui devait participer à la construction d'un tramway reliant Jérusalem aux colonies illégales de Cisjordanie, a finalement vendu ses parts.